

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

BONNEMENTS : Un an, 40 fr.; — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 45 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

BUREAUX : Impasse de la Sous-Préfecture, ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Roanne, le 23 février 1871.

BULLETIN

Nous finissons la semaine comme nous l'avons commencée, sans rien savoir de positif sur les conditions de paix proposées par la Prusse.

M. Jules Simon nous avertit de nous mettre en garde contre les bruits qui courent à ce sujet. En effet la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine, trois milliards d'indemnité sont des prétentions bien modestes en face d'une assemblée aussi pusillanime que celle de Bordeaux. Nos députés ruraux veulent la paix à tout prix et M. Thiers n'est pas un homme à les contrarier : « Je me mets, dit-il, aux ordres de l'Assemblée, et suis prêt à lui obéir; je ne lui résisterai que si, entraînée par un sentiment généreux, mais irréflecté, elle me demandait ce que la sagesse politique condamnerait. »

Le grand homme d'Etat qui a déjà placé ses meilleures amis : M. de Broglie à Londres, M. de Noailles à St-Pétersbourg, M. de Rémusat à Vienne et M. de Vogué à Constantinople, n'est point seul à négocier; il a emmené avec lui MM. Jules Favre et E. Picard, et ce qui est non moins curieux, une commission de quinze membres qu'on ne s'attendait guère à voir en cette affaire.

En effet, quel est le rôle précis de cette commission? Peut-elle s'aboucher avec les négociateurs? Engage-t-elle l'Assemblée?

Le gouvernement interrogé à ce sujet par Gambetta, fit répondre par M. Jules Simon, que les actes de la commission ne lieraient point l'Assemblée. Mais quelle confiance peut-on avoir dans la déclaration d'un compare? La parole du maître est bien mieux écoutée, aussi la majorité a-t-elle senti un frisson parcourir ses membres octogénaires en relisant le discours de M. Thiers, d'où il semble ressortir implicitement que l'Assemblée nationale actuelle ne sera pas admise à jouer le grand rôle d'une assemblée constituante.

L'honneur d'avoir conclu la paix ne saurait suffire à ces « honnêtes gens »; ils se sentent fait pour le bonheur du peuple et leurs yeux se remplissent de larmes en songeant qu'ils sont exposés à partir sans avoir rien restant.

Les principales puissances européennes ont reconnu la République française. Guillaume et Bismark ont dû entrer aujourd'hui à Paris.

Victor ROGER.

DE LA RÉPUBLIQUE

(Suite)

Nous pouvons, de ce qui précède, tirer sûrement les conclusions suivantes :

Le gouvernement républicain respecte la dignité de l'homme. Sous ce régime il n'est plus le très humble sujet d'une majesté quelconque et de ses courtisans; il est le concitoyen du Président de la République, et il en ressent une noble, une légitime fierté. Cet état exerce, sur l'âme de la nation, une plus grande influence qu'on ne le pense communément. Les hommes sont généralement avilis au degré où ils se croient vils. Cette proposition peut paraître paradoxale; cependant, au fond, elle est très-vraie. Pour bien l'établir prenons, par exemple, un point extrême. On a dit sur, tous les tons, sous toutes les formes, aux pauvres nègres d'Amérique qu'ils sont d'une nature différente de celle des Blancs, d'une nature semi-bestiale. Ils l'ont cru et se sont conduits en conséquence dans les actes de la vie privée et différentes révolutions. En présence de

ces Nègres, en contact continuel cependant avec une haute civilisation, mettez les Sauvages, vivant sur le même territoire mais sans contact avec les Blancs, et vous jugerez de la différence morale.

Le gouvernement républicain respecte la liberté du citoyen. Un Président, sans gardes du corps, est plus solide sur son siège qu'un monarque sur son trône, entouré d'une garde prétorienne et d'une nombreuse armée. Pour se maintenir il n'a pas besoin de conspirer contre ses concitoyens comme ce dernier conspire contre ses fidèles sujets. Il n'a pas besoin d'organiser des escouades d'agents destinés à créer des sociétés secrètes, à tout qu'à les surveiller. Sous Louis Philippe, un préfet de police, bien connu à Roanne, surprit une société secrète composée de trente-trois membres. Sur ce nombre, trente appartenaient à la police occulte et s'étaient enrôlés les uns les autres. Il ne forge pas des complots où viennent se prendre, comme des mouches dans une toile d'araignée, quelques fous, quelques enfants perdus de la démocratie.

Il vit au grand jour et ne se sent pas dans la nécessité d'évoquer, du sein de honteuses ténèbres, l'affreux spectre rouge que la lumière fait bientôt évanouir aux éclats d'un immense ridicule. Il ne fait pas non plus fabriquer ces terribles bombes qu'un habile limier de police va trouver le lendemain où il les a cachées la veille. Enfin, pour rentrer dans le sérieux nous dirons : « Le droit des citoyens d'être assurés en leurs personnes, maisons, papiers et effets, contre les perquisitions et saisies sans motifs, ne pourra être violé. Nul mandat ne pourra être délivré que sur cause probable soutenue par serment ou affirmation, et il contiendra la description détaillée de l'endroit où devra se faire la perquisition, et des personnes ou objets à saisir. (Articles IV des articles additionnels et amendements à la constitution des Etats-Unis d'Amérique). »

Le gouvernement républicain respecte le Peuple, la sainteté de l'âme humaine. Il la soigne religieusement, cette âme; il la veut noble et grande, digne de lui, d'abord par amour, puis dans un but politique. Sous ce régime tout citoyen est appelé à se mêler directement ou indirectement des affaires publiques. Membre du souverain il doit participer à l'élection de tous les représentants de la nation. Il ne peut, judicieusement, convenablement exercer son droit qu'au moyen d'une bonne instruction, d'un enseignement sérieux, largement accordé.

On ne donnera point à la honteux spectacle d'un peuple, dont beaucoup de membres savent à peine lire, appelé à juger et voter une constitution étudiée et comprise seulement par quelques hommes instruits. Au lieu de voir dans ce fait le respect du peuple, on y trouve le mépris poussé à ses dernières limites. Le plébiscite a été une moquerie impudente de la raison publique; la corruption du bon sens par un despote aux abois. Aux Etats-Unis, où l'instruction est répandue plus que nulle part au monde, on ne songera jamais à faire voter une constitution en bloc et sans examen par le suffrage universel. Pour la constitution fédérale ou chargea les différentes législatures de nommer une convention spéciale dans chaque état, où cette loi fondamentale de l'union serait comprise, discutée, acceptée, amendée.

Le gouvernement républicain respecte la vie de l'homme. Les peuples, sous ce régime se gouvernent eux-mêmes par leurs représentants; et les peuples comprennent qu'ils sont faits pour vivre en travaillant plutôt que pour aller mourir sur les champs de bataille à la plus grande gloire des Monarques. Ils commencent à comprendre aujourd'hui le principe de solidarité qui les unit, faisant du bien et du mal de l'un le bien et le mal de l'autre, et ils prennent en horreur la guerre et ses dévastations insensées. L'esprit d'amour répandu sur le monde

par la Révolution française, la connaissance des véritables intérêts donnée par la science économique, tendent à rapprocher les peuples que divisent seules la folie des rois, leur ambitions et leurs haines.

Napoléon III disait naguères : Une nation est grande par le nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. Les peuples disent : une nation est grande par son industrie, son commerce, ses arts et sa science. Ce qu'il y a d'étrange c'est que l'affreuse guerre dont nous sommes victimes à son point de départ dans cette dernière pensée. Depuis longtemps l'Allemagne travaille sourdement à réunir ses tronçons éparés, à s'unifier pour répandre dans le monde à l'égal des grandes puissances, son commerce et son industrie. Il y avait un obstacle principal à l'accomplissement de ces projets, c'était la France impériale avec son hostilité et ses constantes menaces de conquêtes des Provinces Rhénanes. Avec la France républicaine les événements auraient eu un tout autre cours. La République, sans jalousie du bonheur des peuples, aurait laissé l'Allemagne s'arranger chez elle à son gré; ou bien, croyant devoir entraver l'unification par crainte d'une grande monarchie militaire à sa porte, elle se serait facilement alliée avec un certain nombre de princes allemands, pour arrêter la Prusse dans ses envahissements.

Après avoir proclamé la réputation de tout esprit de conquête, déclaré solennellement, officiellement à l'Europe son désir de vivre en paix, elle serait devenue une amie pour les peuples faibles, menacés d'oppression. Alors très-probablement la Prusse, isolée, n'aurait pas songé à faire la guerre pour l'unité ou bien aurait succombé sous les forces réunies de la France et de l'Allemagne. Guerre encore, par la République dira-t-on! Oui sans doute, mais guerre purement défensive. L'homme le plus paisible du monde, menacé d'assassinat dans la rue, est obligé de se défendre et de défendre son ami menacé par l'assassin.

Point de ressemblance entre une pareille guerre et les guerres de conquêtes et de rapine que les monarques ont entreprises à travers le cours des siècles. L'ambition dévore le cœur de la plupart des hommes, et et malheureusement les peuples sont l'enjeu de l'ambition des rois. Elle a couvert le monde de ruines. Le général Bonaparte aurait saccagé la moitié de la terre pour étonner l'autre et passer à la postérité l'égal de César ou d'Alexandre. Ses paroles et ses actes en Egypte en sont la preuve irréfutable. Un jour, en face d'un tableau d'un grand maître il demanda combien de temps pouvait durer une semblable toile. Quelques siècles lui fut-il répondu. Alors haussant les épaules il dit ces paroles significatives : Qu'est-ce que c'est qu'une renommée si éphémère! Resté premier consul de la République il aurait rencontré un frein à son ambition dans la volonté populaire; devenu Napoléon, empereur, il put réaliser ses projets de conquête avec une incroyable audace. Il est, pour ce siècle, la personnification de l'esprit monarchique qui se résume ainsi : mépris profond de l'espèce humaine; mépris de la vie de l'homme en vertu de la maxime qu'il n'y a de Roi à Peuple aucun rapport naturel. Maxime terrible que la nation peut retourner dans un jour de colère en disant avec le conventionnel Saint-Just : de Peuple à Roi nul rapport naturel, et alors...

A continuer.

BRISON.

CE QUI SE PASSE A BORDEAUX

L'Assemblée que nous avons en province a constitué son bureau. Elle a daigné prendre pour président M. Grévy, républicain modéré, — ce qui veut dire modérément républicain.

Vice-présidents : MM. Martel (en tête); Benoist-d'Azy, qui a eu l'honneur de refuser la parole à Garibaldi; Vitet et Léon de Malleville, deux orléanistes.

Questeurs : MM. Baze, orléaniste; Martin des Pallières et Princeteau, que nous ignorons.

Secrétaires : MM. Bethmont, qui, pour se faire élire en 1869, n'a pas hésité à crier vive l'empereur; de Rémusat, de Barante, Johnston, orléanistes.

Ceci est la bagatelle de la porte; voici la comédie :

MM. Dufaure, Grévy, Vitet, de Malleville, Rivet, Mathieu de la Redorte, Barthélemy Saint-Hilaire, ont proposé à l'Assemblée — qui a accepté — de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française.

Pour combien de temps? Un an, trois ans, dix ans? Ils ne disent pas. A vie, s'il veut. Pourquoi pas héréditaire?

Donc, c'est bien entendu pour tout le monde, voilà l'orléanisme au bureau, et M. Thiers est roi provisoire.

Et les royalistes croient peut-être qu'en saisissant le pouvoir avec cette rapidité, ils nous consterneront : — ils nous ravissent.

Une triste besogne va être faite : une paix qui honorerait peu ceux qui l'auront signée. Si les orléanistes avaient été plus habiles, ou moins gourmands, ils auraient laissé faire cela à MM. Jules Favre, Jules Ferry, Ernest Picard, etc., qui sont encore des républicains pour la province, et alors ils auraient eu un prétexte pour dire que l'auteur de la paix était la République. On les aurait crus dans les campagnes.

Mais ils n'ont pu voir des portefeuilles à portée de leurs mains sans se ruer éperduement dessus. Les voilà gouvernement, bureau de la Chambre, pouvoir exécutif, tout. Tant mieux! ils ne pourront pas dire que ce ne seront pas eux qui auront fait ce qu'ils vont faire. C'est de leur nom qu'ils vont signer le traité dicté par la Prusse, et c'est à leurs doigts que l'encre de M. de Bismark laissera sa tache.

Auguste Vacquerie.

AU REDACTEUR.

L'Assemblée nationale s'est réunie, un de ses premiers actes a été de reconnaître la République, elle l'a fait timidement, avec arrière-pensées, comme si elle commettait une action dont elle n'aurait pas été sur de la loyauté et de la justice.

Cette hésitation, doit faire place à une expression énergique de la volonté du peuple qui pense, et veut la seule forme raisonnable de gouvernement. Il faut qu'à la première séance de l'Assemblée, devant avoir lieu après les négociations pour la paix, avant même que les députés examinent les conditions imposées par la Prusse; que l'ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DE LA RÉPUBLIQUE soit proclamé et affirmé devant le monde entier qui nous regarde.

C'est, pour notre patrie, l'intérêt suprême.

L'épreuve de la monarchie est, en effet, terminée. Consultez l'histoire, recherchez les motifs qui, dans chaque siècle, ont allumé les guerres. Étaient-elles faites pour le bien, pour l'intérêt des peuples? Non. En tous temps, en tous lieux, la guerre n'a qu'une cause, éternellement la même : les passions des souverains. Par caprice, vanité, orgueil, ambition ou sottise, un monarque décrète que les hommes doivent s'entregorger aussitôt des flots de sang rougissent la terre. N'est-ce pas insensé? La raison, la conscience humaine, justement révoltées, se refusent à admettre une forme de gouvernement qui, pour la défense des intérêts les plus méprisables, fait trouver bon et légitime d'accumuler les hécatombes humaines.

Ainsi, la monarchie se condamne par les ravages qu'elle cause parmi les peuples. Elle n'est pas moins condamnable quand on considère ses effets, sur les monarques eux-mêmes : elle pervertit à ce point leur sens moral, qui, pour une tête couronnée, l'intérêt des peuples n'est rien, l'intérêt personnel et dynastique tout. Le bien public peut accidentellement être la conséquence, il n'est jamais le but. L'intérêt du pays, sans cesse invoqué, sert tour à tour comme instrument, masque ou prétexte; il n'est jamais la vraie, l'unique inspiration des actes du pouvoir. Voilà pourquoi les souverains réputés les meilleurs sont funestes, et quand ils n'ont, en ceignant la couronne, ni intelligence, ni honnêteté, ils deviennent en peu de temps les fléaux de l'humanité.

La France, n'est-elle pas, en ce moment même, dans l'abîme où l'a précipitée l'aberration d'un seul homme? Quelle preuve plus saisissante dans sa vérité terrible?

Ne persévérons pas dans l'erreur séculaire qui est la cause certaine de tous les malheurs des sociétés humaines.

Que notre virilité surgisse de l'immensité de

notre désastre ! Pisons dans le sentiment profond de notre détresse, comme dans celui de notre dignité et de notre liberté, l'énergie nécessaire pour saper le vieil édifice des traditions aveugles, des préjugés irrationnels, des habitudes invétérées. Par cette évolution intellectuelle et morale, nous aurons obtenu l'affranchissement de notre raison et de notre conscience, nous verrons laire des vérités que nous serons étonnés d'avoir si longtemps ignorées.

On ne peut plus le méconnaître : l'art de gouverner les peuples est trop difficile pour les facultés d'un seul homme. Quel que soit cet homme, il n'aura jamais, pour accomplir cette immense tâche, assez d'intelligence et de vertu. La sagesse suffisante est seule dans la nation. C'est donc la nation qui doit se gouverner elle-même.

L'homme possède le droit naturel de liberté. Son devoir est de le conserver éternellement. C'est pour l'avoir aliéné qu'il a souffert tous les maux de la tyrannie. L'ayant repris il ne doit pas s'en dessaisir.

Que toutes les libertés individuelles s'unissent donc dans une pensée commune de conservation et de pondération mutuelles, et de cette association surgira le seul gouvernement qui les respecte toutes, le gouvernement de la nation par la nation.

La force vive d'une société est un bien qui appartient intégralement à tous ses membres. Or, toute monarchie représente un intérêt privé, ayant la force armée à son service, tellement puissant que, non-seulement il absorbe à son profit cette force vive tout entière, mais même la dirige, si c'est son avantage, contre la société elle-même. Le gouvernement monarchique est donc, par essence, contraire au bien social.

Le seul gouvernement compatible avec les droits d'un peuple est celui pour lequel l'intérêt public est la seule et suprême loi, c'est le gouvernement républicain.

La est la vérité. Hors de là, tout n'est que fausses apparences, mensonges et viles passions humaines.

La République établie, il reste encore à fonder les institutions républicaines.

Dans cette œuvre, toute de science et d'honnêteté, l'ignorance ou la passion peuvent égarer certains esprits au point d'exalter en eux la prétention de fonder l'ordre social sur des utopies qui en sont la négation même. Mais les agitations et les troubles qui peuvent en résulter sont éphémères. Les vrais principes sociaux apparaissent aujourd'hui d'une manière trop nette aux yeux du plus grand nombre, pour qu'ils puissent être vaincus dans leur lutte contre les fausses doctrines. Désormais, pour qu'une révolution triomphe, il faut qu'elle se fasse au nom d'un principe juste. Le spectre des utopies sociales, s'il peut causer quelques désordres, ne peut ni renverser, ni édifier ; par cela même, il ne peut régner et gouverner.

Que la France se groupe donc avec union et concorde autour du drapeau de la République, et elle opposera un digne invincible aux partis qui tenteraient encore de la déchirer par des divisions intestines.

La France, aujourd'hui défaite et républicaine fera plus pour la civilisation, le progrès et le bonheur des peuples, que la Prusse aujourd'hui victorieuse, et plus que jamais soumise au joug des empereurs d'Allemagne.

Adoptons tous la République comme la fin de nos malheurs, et comme l'aurore d'une ère nouvelle pour notre chère patrie. Si par la force éphémère du canon on impose au monde le silence et la terreur, c'est par l'influence des idées civilisatrices qu'on le domine et qu'on s'en fait admirer.

GÉANT ET PYGMÉES

Plusieurs départements français avaient envoyé siéger dans la nouvelle Assemblée un homme que notre illustre Michelet vient de célébrer en ces termes :

« Il y a un héros en Europe. Un. Je n'en connais pas deux. Toute sa vie est une légende. Comme il a les plus grands sujets d'être mécontent de la France, comme on a tiré sur lui à Aspromonte, Mentana, vous devinez que cet homme va se dévouer pour la France. Et combien modestement ! Peu importe où on le mette, au poste le plus obscur et le moins digne de lui... Grand homme, mon seul héros, toujours plus haut que la fortune, comme sa sublime pyramide monte, grandit vers l'avenir ! Elle sera belle l'histoire des nobles cœurs italiens qui firent tant d'efforts pour le suivre. Ni la mer, ni l'horreur des Alpes en plein hiver, ne les arrêtaient. Quel hiver ! le plus terrible. Dans une tempête de neige qui a duré plusieurs jours et fermé tous les passages (fin novembre), un de ces vaillants n'a pas voulu s'arrêter. A travers l'affreux déluge, de station en station, il a obstinément monté. Le tonnerre des avalanches n'a pu le retarder. Il a monté, opposant aux frimas qui la raidissaient la force de son jeune cœur.

« Tout hérissé de glaçons, quand il arriva au haut, il n'était plus qu'un cristal. La tempête avait fini, l'homme aussi. Il se trouva fini, raidi sous la voûte d'où l'on voit déjà la France. C'est là qu'on la retrouva. Rien sur lui. Point de papier qui le fit connaître. Tous les journaux en parlèrent, mais ne purent dire son nom... Son nom ? Je vais le révéler. Celui d'un si grand cœur, dans cet abandon de la France, s'était élancé vers elle, il s'appelait... Italie. »

Il était tout naturel que cet homme, glorieuse incarnation de l'héroïsme et de l'honneur, de la révolte du droit contre la force, que cet incorruptible serviteur de la République, qui ne sait point pactiser avec les traîtres et les infâmes, fût calomnié, insulté par tous les suppôts du despotisme, par tous ces misérables qui se proclament les soutiens du trône et de l'autel.

Ils ont fait consciencieusement leur besogne ; ce n'a pas été assez pour eux de déverser, chaque matin, dans leurs ignobles feuilles les plus indignes outrages contre Garibaldi et ses fils... Un coup de théâtre vient d'être commis à Bordeaux ; les courtiers monarchiques ont osé faire au vieux patriote légendaire un affront

qui soulèvera, en France, dans toute l'Europe, l'indignation de tous les honnêtes gens.

Voici comment le *Sicéle* raconte ce triste épisode :

Garibaldi demande la parole, mais M. Cocheri est déjà à la tribune, et comme ses pommuns lui permettent de crier plus fort que le prisonnier de Caprera, il couvre irrévérencieusement la voix de ce dernier pour proposer à la chambre, d'adopter la réglementation de 1848, relative aux travaux législatifs. La proposition est adoptée. Garibaldi espère cette fois se faire entendre, il se lève. M. Benoist d'azy le prévient, et, avec une précipitation plus que regrettable, déclare la séance suspendue et invite l'Assemblée à procéder à la formation de ses bureaux.

Quelques protestations s'élèvent. La parole à Garibaldi ! laissez parler Garibaldi !

L'indignation gagne les tribunes. Garibaldi ! parlez ! parlez ! crie-t-on de toutes parts.

C'est un escamotage ! C'est une indignité !

Majorité rurale, n'étouffez pas la voix des républicains !

Le tumulte grandit, le président se couvre. Des colloques s'engagent entre les citoyens des tribunes et des députés.

Vous insultez à la majorité de l'Assemblée s'écrie l'un d'eux. Un fou rire éclate et est vivement approuvé. Gar comment penser que la majesté de l'Assemblée n'eût pas été sauvegardée, si on avait laissé Garibaldi s'expliquer ?

Cependant les baïonnettes apparaissent aux portes des loges, on se précipite, on crie ; bref, la force reste souveraine maîtresse du terrain et les portes de la salle se referment derrière la foule indignée et frémissante.

Ainsi s'est terminée, la première séance de l'Assemblée nationale, elle a été courte ; mais cependant elle a permis d'apprécier l'esprit qui règne parmi la nouvelle majorité.

On sentait, en contemplant ces honnêtes conservateurs, dignes représentants des campagnes que morte était la République, et que mort était le sentiment patriotique de la résistance et de la lutte à outrance.

A quand la paix, messieurs les modérés ?

Ainsi, le premier acte de cette Assemblée prétendue française, a été de violer les règles élémentaires de la courtoisie, de manquer à tous les sentiments de la reconnaissance nationale envers cet héroïque soldat qui, au premier signal, est venu donner son sang et celui de tous les siens à la cause de la France républicaine.

Serait-ce que sa parole honnête ait effrayé ces représentants, issus de l'ignorance affolée de nos campagnes ? Serait-ce qu'ils se sentent capables d'accepter le déshonneur pour notre infortuné pays, et qu'alors Garibaldi, l'honneur et la bravoure personnifiés, leur a apparus comme le spectre du remords ?

On nous communique, dit le *Sicéle*, la réponse que Garibaldi a faite à quelque amis qui lui ont demandé, à son arrivée à Bordeaux, quel était son programme :

Mon programme le voici :
1^o Mon vote à la République, la république gouvernement des honnêtes gens ; gouvernement qui tombe par la corruption et qui se soutient par la vertu ; gouvernement qui peut seul empêcher la France d'avoir une révolution avant six mois.

2^o Comme condition de paix le « statu quo ante bellum. »

Les frais de la guerre devant nécessairement être payés par les 7 millions de *Oui* qui l'ont voulue, et particulièrement par les impérialistes et les prêtres qui ont aussi suscité les *Oui*.

Les frais de la guerre devront être déterminés par l'arbitrage d'un nombre égal de puissances neutres d'un côté et d'autres au choix des contendants.

G. GARIBALDI.

A propos du triste incident de lundi, on lit dans la *Gironde*.

L'Assemblée nationale a tenu hier sa première séance publique, sous la présidence provisoire de M. Benoist d'azy. Cette séance s'est terminée par un scandale que nous avons le devoir de flétrir avec indignation : En vertu d'une disposition de règlement, pour une simple question de forme, Garibaldi s'est vu brutalement retirer la parole qu'il avait demandée, afin de s'expliquer au sujet de sa démission... Nous avons entendu avec stupeur des représentants de la France envahir vociférer pour imposer silence à l'héroïque vieillard qui vient de livrer pour nous, au sort des batailles, non seulement « ce qui reste de lui-même, » mais ses fils qui l'ont si vaillamment secondé. Des représentants du peuple français ont infligé cet incroyable outrage au glorieux soldat que les boulets prussiens avaient respecté.

Une réparation lui est due, espérons qu'elle lui sera faite aujourd'hui ; mais quelle qu'en soit la forme, elle ne pourra qu'atténuer la honte de la scène d'hier, elle ne la fera pas oublier. Hétons-nous de constater pourtant qu'un grand nombre de députés de la droite ont refusé de s'associer à cette manifestation, qui trahit des préoccupations politiques de la nature la plus basse. Mauvais début, triste présage ! Nous souhaiions ardemment que Garibaldi ne se méprenne pas, qu'il ne confonde pas les rancunes de quelques hommes vulgaires avec les sentiments des bons Français, et qu'il n'enveloppe pas dans le même mépris ses insulteurs et ses admirateurs.

A la sortie de la salle, le général Garibaldi a été chaleureusement acclamé par les personnes qui descendaient en ce moment le grand escalier de l'Assemblée.

Les gardes nationaux ayant porté les armes à Garibaldi, M. Thiers, qui marchait à quelques pas de derrière lui, leur a demandé pourquoi ils lui rendaient cet honneur. — Parce que c'est le général Garibaldi, ont répondu les gardes nationaux, qu'il est député, qu'il est venu défendre la France, et qu'il a pris un drapeau aux Prussiens ! M. Thiers n'a pas répliqué.

Quand le général a paru sous le péristyle, la foule qui remplissait la place de la Comédie, l'a encore salué par les cris les plus chaleureux de : vive Garibaldi ! vive la République ! et quelques personnes lui ont demandé de parler.

Le général, debout sur sa voiture, a dit qu'il n'avait jamais douté des sentiments patriotiques de la population ; qu'il était venu en France, non pour s'associer à des agissements monarchiques, mais pour défendre la République loyale et honnête, et il a terminé par le cri de : Vive la France Républicaine !

Un très grand nombre de citoyens bordelais se proposaient d'aller hier soir manifester leurs vives sympathies et leur profonde reconnaissance au général Garibaldi. Mais l'illustre et patriote soldat, après avoir rempli son devoir envers la République, comme envers la France, a voulu quitter immédiatement Bordeaux. Il est parti le soir même pour Marseille, d'où il doit rentrer directement à Caprera.

Les monarchistes et les monarches

Les royalistes de toutes nuances affirment qu'un roi seul peut nous sauver. Quel sera-t-il ce roi ? Nous en avons eu beaucoup depuis trois cents ans ; auquel ressemblera-t-il ?

A François 1^{er} qui se battait bien à Marignan et à Paris, mais qui se croyait investi du droit de violer les femmes et les filles de ses féaux sujets ?

A Henri III qui, vêtu en pénitent, chantait à la procession avec ses mignons, recherchait avant tout la compagnie de ses singes et de ses perroquets ?

A Charles IX qui s'exerçait à tirer de l'arquebuse en visant son peuple ?

A Henri IV qui se moquait de tout, principalement de la messe, se préoccupait d'abord de ses maîtresses, et souhaitait ensuite au peuple d'avoir le poule au pot tous les dimanches ?

A Louis XIII, qui incapable d'aucune velléité personnelle, désirait uniquement manger, boire et dormir toute sa vie, obéit tour à tour à un sorcier, à un aventurier, à un oiseleur, à sa mère, à sa femme, à Richelieu, à son frère et allait, la nuit, une lumière à la main, se plaindre au duc de Saint-Simon de ne pouvoir jamais jouir d'un moment de repos.

A Louis XIV qui se confessait, à un père jésuite en même temps que madame de Montespan, faisait ses pâques et des bâtarde, tuait ou bannissait les protestants, avilissait le Pape, tirait du peuple jusqu'à son dernier homme et son dernier écu, gaspillait tout, ruinait la France et prétendait être inspiré de Dieu ?

A Louis XV, qui fit l'amour avec les quatre demoiselles de Nesle, de la politique avec M^{me} de Pompadour, du café avec M^{me} du Barry, vécut dans la pourriture et mourut comme il avait vécu ?

A Louis XVI, qui s'entendait mieux aux rouages d'une serrure qu'à ceux de l'Etat, en demeurant bon père et bon époux ?

A Napoléon 1^{er} qui sema par toute l'Europe les ossements de la grande armée, et qui, après avoir fatigué la victoire elle-même, attira sur la France le couteau de l'étranger ?

A Louis XVIII, qui laissait à son frère d'Artois la direction des affaires, content pour lui-même de dire de bons mots, de citer Horace, d'écrire des billets doux à madame de Cayla et de promener à travers le jardin des Tuileries, sur un fauteuil à roulettes, son impotence opulente ?

A Charles X, ce Don-Quichotte du droit divin, paladin égaré dans les temps modernes, qui se faisait gloire de mépriser les droits populaires et qui essayait de pallier ses peccadilles de jeunesse en livrant la France au clergé ?

A Louis-Philippe, qui fut bon père de famille, mais un mauvais roi constitutionnel ; qui avait promis de ne pas gouverner et qui s'efforça de gouverner toujours, résuma la volonté nationale dans celle des électeurs à 200 francs, s'humiliaient devant les puissances européennes, méconnut les problèmes sociaux dont le peuple réclamait la solution.

Enfin, à Bonaparte, troisième du nom, qui a passé tout son règne à étrangler la loi ; avilir les caractères, gorger ses favoris, encourager la prostitution, perdre la France, la jeter dans les aventures, la discréditer auprès des puissances et la précipiter dans la gueule de la Prusse ?

En vérité, si après un moment de réflexions, nous ne sommes pas dégoûtés à jamais de la monarchie, il faut que nous résistions à toutes les leçons du passé ?

A QUELLES CONDITIONS

La France peut traiter

Il y a trois mois à peine, lorsque circulaient déjà les bruits d'armistice et de paix, nous écrivions ces mots : Si les propositions de paix n'entraînent la violation d'aucun principe de droit, si la Prusse, renonçant à ses velléités annexionnistes, ne nous demande que de l'argent et des forteresses, nous avons le droit d'écouter ses offres. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent la guerre à tout prix et voient le salut de la République dans de gigantesques hécatombes. Tenons-nous en à la première partie du programme de M. Jules Favre ; « pas un pouce de territoire, » parce qu'en cela nous proclamons à la face de l'Europe le droit imprescriptible qu'ont les peuples de disposer librement d'eux-mêmes et de ne pas être traités comme un troupeau aliéné et vendable à merci. »

Nos idées n'ont pas varié sur ce point ; ce ne sont pas quelques défaites de plus, ce n'est point l'insuccès de nos armées de province ni la capitulation de Paris, qui pourraient porter atteinte à la vérité et à l'immuabilité d'un principe. Vaincus, trahis jusqu'au bout par la fortune de la guerre, nous n'en avons pas plus le droit de violer le pacte indissoluble qui nous lie à nos frères d'Alsace et de Lorraine, et aujourd'hui, comme il y a trois mois, la cession de ces deux provinces serait une lâcheté.

Quelques-uns disent que c'est folie de résister davantage et que notre stérile entêtement n'aboutirait qu'à la ruine, qu'à l'aneantissement de la France. La paix ! chacun de nous la réclame avec une énergie passionnée : car nous sommes tous rassasiés de cette orgie de sang et de carnage, qui insulte à nos idées les plus chères. Mais il nous faut une paix acceptable, qui n'entache pas à jamais l'honneur et ne démente point les principes d'une nation républicaine.

Qu'on y songe, en effet ; le moment est décisif pour la France. Nous avons une mission à remplir dans le développement progressif de l'humanité, et c'est pour avoir déserté ce poste d'honneur, c'est pour avoir dévié de la tradition de justice et de liberté, legs immortels de nos pères de 89, que nous avons roulé de chutes en chutes et d'expiations en expiations. Aujourd'hui l'occasion s'offre à nous de nous relever, de nous régénérer, de reprendre notre place parmi les nations de l'avenir. Ce premier pas vers notre régénération morale, nous l'avons tenté au 4 septembre, en renversant dans un jour de légitime colère le trône verrouillé du césarisme. Nous avons proclamé la République, c'est-à-dire la souveraineté de l'individu et le droit de chacun à la disposition intégrale de sa personnalité. Et aujourd'hui, lorsque les Alsaciens et les Lorrains revendiquent le droit de disposer d'eux-mêmes, lorsqu'ils repoussent avec horreur le joug de l'étranger, et émigrent de leurs villages ruinés par le fer et l'incendie, pour prendre, dans la seule patrie qu'ils reconnaissent, les armes contre l'envahisseur, nous les contraindrons à devenir Prussiens, nous leur refuserons l'aide fraternelle qu'ils ont le droit d'exiger de nous, et violerions sciemment les clauses de ce contrat moral qui identifie leurs destinées à celles de la France entière ?

Tout interdit à la France de signer un traité qui consacrait le droit de conquête ; son passé, son avenir et aussi son présent ; car au milieu de cette Europe servilement agenouillée devant les exploits de la force, elle représente seule l'élément progressif, et, en défendant l'intégrité de ses foyers, elle protège l'indépendance de l'Europe, menacée par le flot sans cesse montant du pangermanisme. Pas de transactions, pas de compromis ; respectons la lettre non moins que l'esprit des principes. Cédons tout ce qui peut se céder ; faisons le sacrifice de tout ce qui est d'ordre matériel, mais maintenons intact et sans tache l'ordre moral. Si la Prusse persiste à exiger l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine, soyons aussi entêtés qu'elle et refusons-lui jusqu'au bout notre adhésion à un contrat quelle n'a pas le droit de nous imposer, et que nous n'avons pas celui de signer.

Que nos représentants lui tiennent ce langage, seul digne d'un peuple viril et sincèrement républicain : « Faites de nous ce qu'il vous plaira ; occupez notre territoire, envahissez la France du Rhin aux Pyrénées, et nous verrons si vous aurez longtemps le pouvoir de différer l'heure de la vengeance ; mais du moins vous ne nous aurez pas extorqué l'aveu qui délierait à jamais le faisceau indivisible de la patrie ; mais vous n'aurez pas diminué notre nationalité d'un seul cœur, d'une seule volonté réellement française ; mais cette Alsace et cette Lorraine que vous posséderez de fait, vous ne pourrez vous vanter de les tenir ni du droit, ni de la légalité, et plus tard, quand l'histoire pèsera vos trophées, elle constatera que vos canons Krupp, que votre système de ruse et de violence, que vos procédés d'intimidation et de terreur sont restés impuissants devant la fidélité inébranlable d'un peuple aux lois de la conscience et de la raison universelle. »

Chronique locale

L'ALIANCE RÉPUBLICAINE

Un groupe de démocrates parisiens a eu la pensée de créer une vaste association pour soutenir et défendre la République. L'idée est heureuse, elle répond à un besoin du moment, et comme elle se produit dans un milieu suffisamment préparé, elle réussira.

Déjà elle a reçu un commencement d'exécution sérieuse dans plusieurs grandes villes : A Bordeaux, Nantes, Toulouse, St-Etienne, elle est à peu près constituée. Les Républicains de Roanne ne pouvaient s'abstenir en pareille occurrence. Nos amis politiques apprendront avec satisfaction, qu'il a été tenu cette semaine deux réunions, et qu'une commission d'enquête, composée de douze membres a été chargée de procéder aux admissions.

Il est superflu de faire remarquer que cette commission devra se montrer très sévère.

Son travail est facile, elle n'a rien à créer et c'est là ce qui fait la force de l'Alliance républicaine. Elle peut se contenter de coordonner les éléments épars de l'association qui existe en fait, depuis deux ans dans notre arrondissement.

La campagne commencée à propos de l'élection de M. Jules Favre en 1869, a mis en rapport des républicains qui vivaient à Roanne isolés, s'ignorant les uns les autres ; elle a rapproché les démocrates de la ville et ceux des communes rurales. Les élections faites, ces relations ont cessé temporairement ; il est resté cependant un lien entre les uns et les autres, ce lien a été le *Courrier de Roanne*.

Lors du vote plébiscitaire, les relations ont été reprises, et depuis le 4 septembre elles n'ont cessé de gagner en force et en consistance. Un résultat plus avantageux encore a été obtenu : Les Républicains de l'arrondissement de Roanne ont étendu le champ de leur action. Ils ont noué des relations avec ceux de Lyon, Saint-Etienne, Marcigny. Leur force s'en est accrue, et si bien les effets de cette union ne se sont pas encore fait sentir, il n'est pas douteux que dans un avenir prochain, la démocratie n'en retire de sérieux avantages.

Le but de la société est simple. L'Alliance se propose de soutenir et de défendre la République, parce que le gouvernement républicain est le seul qui puisse assurer la liberté sans laquelle il n'est pour une société ni dignité ni amélioration sociale possible. La question de forme du gouvernement n'est pas seulement une question de forme, c'est aussi une question de fond.

On a pu méconnaître longtemps cette vérité et prétendre avant la double expérience du régime de Louis Philippe et du régime impérial que la forme du gouvernement importait peu au progrès. Mais aujourd'hui une telle erreur n'est plus possible.

H. AUDIFFRED.

Monsieur le Rédacteur,

Un de mes amis, en promenade ces jours derniers, ramassa par curiosité une feuille de papier assez propre et paraissant arrachée d'un livre de commerce.

Cette feuille, bien que d'un intérêt tout mercantile, ne manque pas d'une certaine actualité, et peut édifier assez heureusement le bon public sur les consciences Marionnettes. Je vous communique cette trouvaille ; à vous, Monsieur le rédacteur, de juger de l'opportunité de son insertion dans votre libre journal.

Votre tout dévoué,
Jean-Marie MARTIN.

FÉVRIER 1871.

Recettes.

Prime Gugusse. Espèces.	200 fr.
Prime (2 sacs de pom. de terre, 1 sac, son.)	estimé 42 50
Sudegny, (Un autographe.	
Prime Meaulaval. Un lorgnon en or, estimé	32 fr.
Imprimé le Tocsin à prix réduit.	40 »
Ereinté Audiffred dit le sous-préfet, pour ce, reçu d'une bande anonyme.	150 »
Le Journal de Roanne en quête d'une épithète vexatoire à l'adresse du maire de notre ville; lui avoir soufflé: Ponce-Pilate, reçu du rédacteur.	2 85
Produit de la quête faite au sénat par Bredoudoux Tiretaine, en récompense du trop spirituel article: rêve d'Haldefroy	17 85
Engagement d'échiner la République; reçu de la Société dite (les honnêtes gens), pour mes premiers frais de conception.	50 »
Le canal du Forez. Lettre d'un vilain. Aller et retour de Genève, mes impressions de voyage. — Un soufflet, scène comique; par Teigneux-Dupolhier. Cadeau gracieux de l'auteur: En tout 18 volumes.	1 80

FÉVRIER 1871.

Dépenses.

3 livres d'huile épurée.	2 25
2 bocks avec Auguste.	» 60
A ma soirée d'amis bonnichonnés, dépensé en gâteaux dit bourgeois et liqueurs dites Crapuleuses	13 80
Réparation d'une bretelle.	» 25
Pique-nique, avec mes Ignorantins de Frères, ma part.	4 75
Un paquet plumes d'oie.	» 20

AFFAIRE VEREUSE.

Remise à Mirotraîne-Paillasse pour poursuivre.	
Créance Jean Ton, ma facture.	112 »
La robe d'avocat de son père.	
Reçu en nantissement Sa vie politique en 6 volumes. Son buste en plâtre.	

Instruction primaire à Roanne.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'école de filles créée par décision du conseil municipal du 11 janvier, et dont la direction a été confiée à Mlle Dépierré, est ouverte depuis plusieurs jours.

Cette école établie rue du Phénix, est gratuite. Elle compte déjà une vingtaine d'élèves.

Une école laïque de garçons sera également établie rue de Sully, à partir de lundi 27 février.

Elle sera placée sous la direction de M. Théé.

Les investigations de la justice ont fait découvrir, enfoui dans le sable sur les bords de la Loire, à 2 kilomètres de Roanne, une certaine quantité de linge volé au sieur Bernard, horticulteur audit lieu; déjà le voleur avait été arrêté nanti de linge provenant du même vol.

Le 24 courant le sieur Desmoulin, journalier à Roanne, a trouvé sur la route de Charlieu 7 à 8 kilogrammes de suif.

Réorganisation de la compagnie des pompiers.

Le conseil municipal a entrepris certaines réformes sur lesquelles il est bon d'appeler l'attention du public. De ce nombre est la dissolution et la réorganisation de la compagnie des pompiers.

Cette compagnie se composait jusqu'à ce jour d'environ soixante hommes. Elle était commandée par un capitaine octogénaire et se faisait remarquer par une organisation des plus défectueuses.

Les pompes étaient déposées dans un magasin unique placé au centre de Roanne: premier inconvénient, dans une ville dont l'étendue est considérable en égard à sa population. Un incendie se déclarait-il la nuit, on ne savait où prendre les clés, ni qui prévenir. Les pompiers avertis, il fallait obtenir du maire l'autorisation de se servir des pompes. Aussi il n'était pas rare de voir le feu opérer à peu près tous ses ravages, avant que le moindre secours eut été apporté. Si à tout cela, on ajoute que la compagnie recevait de la ville, une allocation annuelle d'environ quatre mille francs, on comprendra sans peine, que le conseil municipal, ait tenu à modifier d'une façon radicale un tel état de choses.

Dans sa séance du 11 janvier, il a décidé la dissolution de la compagnie, et nommé une commission composée de MM. Pizet Canalon et Denis pour la reconstituer sur de nouvelles bases. En même temps il a déclaré qu'à l'avenir le service serait absolument gratuit.

Cette dernière mesure est des plus sages. En la prenant, le conseil municipal, a ouvert l'accès de cette compagnie, qui doit être comme le corps d'élite de la garde nationale, à beaucoup d'hommes dévoués, possédant des connaissances spéciales, que la pensée de recevoir un salaire en écartait. Le résultat, est venu établir, que le conseil avait bien apprécié l'esprit de la population, lorsqu'il avait pensé qu'à Roanne, comme dans un grand nombre de villes du nord, et de l'est, des négociants, des ouvriers, des chefs d'ateliers, tiendraient à l'honneur d'en faire partie.

Aujourd'hui cette compagnie est à peu près constituée; elle comprend 120 volontaires et ses chefs vont être nommés. Elle sera divisée en quatre escouades, placées chacune sous les ordres d'un chef. Les hommes d'un même quartier feront partie de la même escouade. Chacune disposera d'une pompe et de ses accessoires, et cette pompe ne sera plus placée au centre de la ville comme aujourd'hui, mais au milieu du quartier qu'elle devra protéger. Ainsi il y aura une pompe au faubourg-Clermont, une au faubourg-Mulsant, une à la Paroisse, une aux minimes.

On comprend les avantages d'une pareille disposition. Un incendie se déclare-t-il, au faubourg-Clermont: vite les pompiers de ce quartier sont prévenus par les intéressés, ou les voisins; ils se mettent à l'œuvre immédiatement, et en un instant se trouvent sur le lieu de l'incendie. Et comme en pareille circonstance, l'important est d'agir vite, et qu'une pompe opérant au début, produit plus d'effet que quatre agissant seulement au moment où les flammes ont pris une grande intensité, il arrivera qu'on sera presque toujours maître du feu avant qu'il n'ait causé de dégâts sérieux.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire ressortir les avantages de cette nouvelle organisation: ils sont manifestes.

1° La ville réalise une économie annuelle de quatre mille francs; cette économie elle l'emploie à donner à l'instruction si négligée jusqu'à ce jour de la population ouvrières une extension qu'elle n'a jamais eue,

2° Elle met les secours à la portée de tous, et cela sans augmenter la dépense, car le prix que la ville retirera de la location du magasin des pompes, servira à payer et au delà, la location des hangars qu'elle devra s'assurer dans les divers quartiers.

Organisation de la compagnie des pompiers

DE LA VILLE DE ROANNE.

Article 1er

Il est formé une compagnie de pompiers, volontaire et gratuite au nombre de 120 membres commandés par un capitaine commandant.

Article 2.

Cette compagnie sera divisée en quatre escouades dénommées ainsi: nord, est, midi et ouest, chaque escouade sera composée de 30 membres. Elle sera commandée par un lieutenant un sergent, deux caporaux; chacune de ces escouades aura sa pompe et ces agrés dans son quartier.

Article 3.

La compagnie aura un sergent major mécanicien, qui devra veiller à la conservation de toutes les pompes de tous les agrés, il sera responsable de tous les objets confiés à sa garde d'après l'inventaire qui sera fait contradictoirement avec M. le maire.

Article 4.

Les fonctions de pompiers seront gratuites, cependant les pompiers seront exonérés du logement militaire; ils ne seront tenu à aucun frais d'équipement.

Article 5.

Sur les dons et gratifications accordées soit par les compagnies d'assurance contre l'incendie, soit par toutes autres personnes, soit sur les amendes provenant des contraventions aux arrêtés du maire, relativement au ramonage des cheminées, des primes seront accordées aux pompiers qui seront les plus diligents dans chaque escouade.

Article 6.

Le conseil d'administration sera composé: du capitaine commandant, des 4 lieutenants 4 sergents et du sergent major.

Article 7.

Toutes les dépenses relatives aux pompes et agrés seront proposées par le conseil d'administration au maire, sans l'approbation duquel elles ne pourront être faites.

Article 8.

Le seul insigne des pompiers sera une ceinture rouge qui devra être prise à chaque incendie et exercice des pompes.

Article 6.

La compagnie des pompiers ne figurera dans aucune cérémonie. Chaque fois qu'ils seront requis en dehors de leur service où qu'ils resteront après un incendie éteint, leur journée leur sera payée à raison de trois francs.

Article 10.

Tout pompier qui aura été blessé dans un incendie sera traité et indemnisé aux frais de la ville, sur le rapport présenté par le conseil d'administration.

Les marguilliers

1er Marguillier. — Que dites-vous de l'ordonnance ?

2e Marguillier. — Quelle ordonnance ?

1er Marguillier. — Celle qui maintient les frères pendant six mois.

2e Marguillier. — Ah splendide !

3e Marguillier. — Depuis ce fameux jugement qui rendit célèbre le tribunal de commerce, je n'ai rien vu de pareil. Roanne pourra montrer ses jurés consulte avec orgueil à la postérité.

4e Marguillier. — (D'un ton grave et solennel) honoré de l'amitié des grands hommes, je suis décidément fier d'être fabricant et français.

Mes amis, il me pousse une idée. Le chœur des marguilliers. — Il lui pousse une idée !!!

4e Marguillier continuant. — Les imbéciles du conseil municipal ont supprimé un employé, sous prétexte qu'il était inutile. Exigeons qu'il soit réintégré dans ses fonctions.

5e Marguillier. — Mais c'est impossible. La justice n'a pas à intervenir dans les affaires d'administration. On ne peut forcer un maire à garder un secrétaire malgré lui.

4e Marguillier. gravement — Impossible n'est pas français. La loi dit bien qu'on ne peut forcer quelqu'un à faire ce qui lui déplaît; que nul, pas plus une ville qu'un simple particulier, ne peut être contraint de recevoir les services d'une personne qui ne lui convient pas, ou qui ne lui convient plus, qu'il s'agisse d'un frère ignorantin, d'un médecin, d'un secrétaire, d'un architecte; que la personne licenciée peut tout au plus et dans certain cas, réclamer des dommages-intérêts, — mais la loi s'interprète !

Un enfant de chœur. — Quelle éloquence ! Chœur des Marguilliers. — Oui la loi s'interprète.

4e Marguillier continuant. — (d'un ton grave et solennel) Nous ferons rétablir le secrétaire de la mairie, le conseil n'a pas le droit de se priver de ses services, que de ceux des frères, car son traitement, comme le leur, était inscrit au budget pour une année, et comme eux, il était locataire de son bureau.

Un enfant de chœur. — Quelle logique ? 5e Marguillier. — Comme à mon honorable collègue, il me pousse une idée. (mouvement d'attention.)

Chœurs des Marguilliers. — Il lui pousse une idée !!!

5e Marguillier. — Oui il me pousse une idée, et celle là elle est sublime. Nous avons bien autre chose à faire que de nous occuper d'un secrétaire de mairie. Un aussi infime personnage ne saurait faire l'objet de nos délibérations ! Demandons à la justice une ordonnance qui rétablisse sur son trône, l'illustre auteur du coup d'état, le grand Badinquet. Nous l'obtiendrons car on n'a pas eu le droit de le chasser sans lui donner six mois à l'avance un congé régulier. Lui aussi mes amis il avait un compte ouvert au budget pour un an et quel compte.

Lui aussi il était locataire des palais impériaux.

Un enfant de chœur. — Suis-je fier d'être le fils d'un pareil père !

Ces paroles excitent dans l'assemblée une grande joie qui bientôt se change en délire. Vieux et jeunes s'embrassent, se pressent sur le cœur les uns des autres, On entend même ce cri profane :
Où est la femme ?
Que je l'embrasse !
Que je la presse !
Puis se précipitant sur leurs cloches bénies, et comme si les électeurs étaient réunis dans le temple sacré, ils se mettent à sonner le tocsin avec une fiévreuse ardeur.

ENOCK.

M. Emile Critot, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Ratarieux, le 20 février.

Monsieur le Maire de Roanne,
J'ai appris avec étonnement que la décision

prise par le Conseil municipal de Roanne pour remplacer les congréganistes par des instituteurs laïques n'avait pas été respectée.

Vous pouvez invoquer, je le sais, une ordonnance rendue au dernier moment par le tribunal, ordonnance d'après laquelle les frères de la doctrine chrétienne seraient autorisés à garder, pendant plusieurs mois encore, les écoles de la ville.

Laissez-moi vous dire que cette raison est complètement inadmissible.

Car vous aviez le choix entre :

Tenir l'ordonnance pour nulle et non avenue, et passer outre;

Ou, ce qui eut beaucoup mieux valu, la prévenir en faisant révoquer les frères par l'autorité supérieure.

Discuter les moyens que vous pouviez employer pour faire prévaloir la volonté du conseil n'est pas mon affaire et je n'insiste pas.

Tout ce que j'ai le droit et le devoir de vous dire, aujourd'hui surtout, c'est que, lorsqu'une décision est prise par le Conseil municipal, comme maire vous n'êtes plus que le mandataire absolument passif de vos collègues, vous devez vous employer tout entier à imposer les mesures qu'ils adoptent; je dis même plus, vous êtes responsable de l'exécution des décisions prises.

J'ai donc le droit de vous demander compte du démenti qui nous a été infligé le 15 février.

Comme je ne puis supposer que vous ayez manqué de fermeté, je suis obligé de reconnaître que vous avez péché par imprévoyance ou manque de connaissances administratives.

Je ne veux pas que votre inexpérience, comme administrateur, m'expose à une nouvelle mésaventure. Aussi, j'abandonne mon mandat de conseiller. Le parti républicain est d'ailleurs très suffisamment représenté au conseil pour y faire prévaloir l'opinion démocratique, et je puis me retirer, avec le seul regret de n'avoir pu être plus utile aux électeurs qui avaient bien voulu m'accorder leurs suffrages.

En terminant, permettez-moi d'espérer, monsieur le maire, que le triste échec qui nous a été infligé le 15 février sera profitable à tout le monde.

Aux électeurs d'abord qui sauront tirer parti des leçons qui se donnent sous leur yeux et à leurs dépens.

A nos amis qui auront appris à mieux s'apprécier.

A vous-même, Monsieur, qui avait failli être un homme politique et qui devez comprendre aujourd'hui, combien de choses il faut savoir pour être à la hauteur d'un mandat, si modeste qu'il soit.

Veillez agréer, etc.

Em. CRITOT,
Conseiller municipal.

Simple questions, simples réponses.

Dédiées aux bien pensants.

Combien le canton de St-Just-en-Chevalet a-t-il donné de voix à la liste réactionnaire Boulhier, De Sugny ?	réponse 1800
Combien à la liste républicaine ?	id. 18
Combien le canton de Roanne a-t-il donné de voix à la liste réactionnaire ?	id. 1900
Combien à la liste républicaine ?	id. 2900
Quel est le chiffre des mobilisés de la C ^{ie} de Roanne qui ont déserté le camp de Rotharieu avec armes et bagages ?	id. 0
Quel est le chiffre des mobilisés de la C ^{ie} de St-Just qui ont déserté le camp avec armes et bagages ?	id. 38
Combien la C ^{ie} de Roanne compte-t-elle de réfractaires ?	id. 12
Et celle de St-Just ?	id. 43

Nous donnerons à l'avenir, chaque dimanche, un roman en feuilleton et un article sous le titre: Variété. Aujourd'hui nous commençons sous ce dernier titre la publication du remarquable ouvrage de Victor Alliéry intitulé: De la Tyrannie.

TRADUCTION DU SONNET ITALIEN QUI EST A LA TÊTE DE L'OUVRAGE.

On entendra plusieurs méchants dire (car il est si facile de le dire aux sotts surtout), que je n'écris que sur les tyrans, et toujours d'un style très-amer. On dira que ma plume sanglante et trempée dans le fiel, ne touche jamais qu'une seule corde et très-ennuyeusement; qu'elle ne porte personne à rompre les chaînes de son esclavage; mais qu'au contraire, ma muse rechignée, excite à rire.

Tout cela ne pourra jamais me détourner du but sublime auquel vise mon esprit et mon talent, tout faibles qu'ils sont, et insuffisants pour une si grande besogne.

Mes paroles ne seront pas perdues si après nous peuvent renaitre des hommes qui regardent la liberté comme une partie essentielle de la vie.

MERCURIALE Lapalisse Roanne.

	Jendi 23	Vend. 30
Froment, 1 ^{re} q. d. déc.	4 90	4 90
Froment, 2 ^e qualité.	4 80	4 80
Froment, 3 ^e qualité.	4 70	4 75
Seigle, 1 ^{re} qualité...	3 35	3 25
Seigle, 2 ^e qualité...	3 30	3 20
Seigle, 3 ^e qualité...	3 25	3 15
Orge, double décal...	3 00	3 00
Avoine.....	2 25	2 25
Haricots.....	6 00	8 00
Farine, 1 ^{re} qté. 125 k.	60 »	61 00
Farine, 2 ^{me} qualité...	57	58 00
Farine, 3 ^e q. barilletée	» »	» »
Pain blanc, le kil...	0 45	0 42
Pain bis.....	0 40	0 37
Pain de ménage.....	» 35	0 32
Foin, les 100 kil.....	24 »	19 00
Paille.....	12 »	10 00
Oufs, la douzaine...	0 75	
Beurre, les 500 gr...	1 20	

Bureaux place de l'Hôtel-de-Ville A ROANNE

PETIT JOURNAL

DE LA FRANCE CENTRALE

Quotidien, politique, le plus grand, le mieux informé, de tous les petits journaux

SERVICE SPECIAL DE DEPECHE TELEGRAPHIQUES

DE PARIS, TOURS, LONDRES, BALE ET BERLIN

ABONNEMENTS

Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

ANNONCES

Une seule insertion, la ligne 1 fr. 00 Répétées 0 fr. 50 Annuelles 0 fr. 25

5 CENTIMES LE NUMÉRO 5

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. François-Paul SIMAN, ayant cessé ses fonctions de notaire à la résidence de Néronde, est dans l'intention de retirer du trésor le cautionnement qu'il avait fourni en cette qualité.

Les trois frères CREUSILLE fils aîné, entrepreneurs plâtriers-peintres à Roanne, partis comme mobilisés de la 5e légion de la Loire, informent que, pendant leur absence, M. Creusille père agira en leurs lieu et place pour tous travaux à continuer ou à entreprendre.

A louer de suite UN Grand Jardin potager Pourvu d'eau en abondance, parfaitement distribué et situé à proximité de Roanne.

GOUDRON EN LIQUEUR de DESHAYES, pharmacien à VENDOME QUALITÉ SUPÉRIEURE. - RÉDUCTION DE PRIX. Le flacon, 1 fr. 60; le 1/2 flacon, 1 fr. MAUX DE DENTS Guérison instantanée et plombage par le Baume sédatif Chantard. Prix : 1 fr. 30. Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien. 789

MUSCULINE-GUICHON POTIONS ALCOOLIQUES Préparées au Monastère de Notre-Dame-de-Joux (Jura). La Musculine-Guichon donne des résultats véritablement surprenants dans la gastralgie, la bilieuse, l'Anémie, la Diarrhée chronique, la Névrose, l'Épilepsie, les Épilepsies alcooliques, combinées avec la Mucosité, constituant le traitement le plus efficace de la Phthise et de la Consommation. - La POTION, 3 fr. - Traitement complet, pour 30 jours, 60 fr. S'adresser au procureur du Monastère. Dépôt chez M. BARRAUD, pharmacien, rue du Collège, 3.

PLUS DE HERNIES Guérison radicale des Hernies et Descendentes Méthode de M. Simon (voici envoyée franco) à ceux qui le demandent. M. Simon, bandagier-herniaire, aux Herbières (Vendée), sendre et succr, seul et unique dévot de M. Simon, ou à la Pte Bertrand, aux Herbières (Vendée).

A VENDRE AVOINES, FOINS et PAILLES S'adresser à M. GRUYOLAT Magasin Limousin, à Roanne. 861

A LOUER DE SUITE Place Bourg-Neuf, rapproché du centre de la ville et de la gare. BELLE VUE un JOLI APPARTEMENT BOURGEOIS composé de sept grandes pièces fraîchement restaurées, avec cave, grenier, remise pouvant servir d'écurie et fenil. S'adresser à MM. DÉFORGE frères, place Bourg-Neuf, au 2me. S'adresser aux mêmes pour d'autres appartements à louer de suite.

FONDERIE DE CUIVRE Maison Perrin fils aîné Successeur, Louis DEVILLE, Contre-maître intéressé, BARRET. Ont l'avantage de prévenir les clients qu'ils feront tous leurs efforts pour rendre les commandes dans le plus bref délai. SPÉCIALITÉ DE FONTAINES ET ROBINETS ET CORPS DE POMPE 88

Le gérant, V. CARTAY Roanne, imprimerie Marion et Vignal.

ELIXIR DU COIRON

3 MÉDAILLES DE 1re CLASSE Premier apéritif et digestif de table COMPAREZ ET JUGEZ Mêlé à l'eau, l'Elixir du Coiron est plus apéritif que l'absinthe et remplace les effets pernicieux de celle-ci par des propriétés bienfaisantes. Pris après les repas, il est plus tonique que la chartreuse; il stimule et dégage l'estomac et dissipe instantanément les aigreurs. A ces effets bienfaisants, constatés par 4 jurys successifs, l'Elixir du Coiron joint un goût délicieux et une composition rigoureusement invariable. 36 fr. les 12 litres pris en fabrique 60 fr. rendus franco de tous frais à domicile. Chaque bouteille porte le cachet et la signature de M. Deleuze fils aîné le seul fabricant à Villeneuve de Berg (Ardèche) Se vend au détail, chez M. MARVALLIN, liquoriste, rue Impériale, 78, à Roanne. 892

TRAITEMENT PAR LE GAZ ACIDE CARBONIQUE HYDROTHERAPIE COMPLÈTE BOUCHES, PISCINES BAINS DE VAPEUR BUVETTE, BAINS EAU MINÉRALE NATURELLE DE SAINT-ALBAN DICARBONATÉE SODIQUE, FERRUGINEUSE, CARBONIQUE FORTE TONIQUE, APÉRITIVE, DIURÉTIQUE, DIGESTIVE ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE

LEUX POMME ANTI-OPHTHALMIQUE de la V. Farnier, de Saint-Étienne, seul remède contre les Maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Potence, papier blanc, cachet et lions rouges, init. V. F., signal. Dépôts: à Roanne, chez Paul GERNAY, ph.; à Saint-Étienne, ARNAUD, ph.; et CHASSIN jeune et Cie, drog.; à Montbrison, l'hopital civil; au Puy, ALIARD; à Brioude, PUYRUA, pharm.

LES CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom 13-1 007